

Chers(ères) consœurs et confrères

Le Développement Professionnel Continu (DPC) est un dispositif réglementaire visant à garantir le maintien et l'amélioration des compétences des professionnels de santé tout au long de leur carrière. Conformément à la législation en vigueur, tous les professionnels de santé en France, qu'ils exercent en milieu hospitalier, en libéral ou en tant que salariés, sont soumis à une obligation triennale de DPC.

Cette obligation implique que vous devez, sur une période de trois ans, suivre un parcours combinant au moins deux types d'actions parmi la formation continue, l'évaluation des pratiques professionnelles, et la gestion des risques.

Depuis janvier 2025, ne pas respecter cette obligation peut entraîner des conséquences importantes, notamment en termes de conformité professionnelle et de reconnaissance par votre organisme de contrôle (Ordre ou ARS).

Dans le cadre du contrôle de la période triennale 2020-2022 du DPC, il vous est demandé de transmettre la synthèse de votre document de traçabilité via le portail de services e-POP. Nous vous informons que la transmission automatique, proposée par l'Agence Nationale du DPC (ANDPC), sera opérationnelle à partir de décembre 2024. D'ici là, nous vous encourageons à consulter le site de l'Ordre des pharmaciens biologistes, où vous trouverez les informations nécessaires à la préparation de cette transmission.

Chaque professionnel est donc invité à enregistrer ses actions sur son compte MonDPC accessible via le site de l'ANDPC. Ce document sera un élément clé en cas de contrôle par les autorités compétentes (Ordre ou Agence Régionale de Santé).

En cas de contrôle, le document de traçabilité disponible sur **le site de l'Agence Nationale du DPC** sera l'outil clé pour prouver le suivi de vos actions de DPC.

Nous avons à cœur de vous accompagner dans cette démarche essentielle ; et nous vous avons proposé des formations en présentiel dans le cadre du DPC.

En 2024, nous avons encore deux formations DPC programmées :

- [La prévention des infections et l'antibiorésistance](#) le 07/11/24 à Paris
- [Le rôle du biologiste médical en tant qu'acteur dans la santé sexuelle](#) : 14 et 15/11/24 à Trélazé

Afin d'être au plus proche de vos attentes, nous vous proposons pour 2025 d'élaborer des formations qui correspondent à vos

Pour cela, vous vous invitons à nous faire part de vos attentes en répondant au questionnaire ci-dessous :

https://webquest.fr/?m=223426_contexte-du-dpc-et-offre-de-formation-sur-mesure-avec-armoris

Vos retours nous permettront alors de créer des programmes sur mesure validés par l'ANDPC. Cette démarche collaborative vise à garantir que les formations que nous développons correspondent parfaitement à vos attentes et à celles de l'ANDPC.

Nous vous remercions d'avance pour votre participation et restons à votre disposition pour toute question ou demande d'information complémentaire.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées

Olivier Garnier

Pierre Le treut

Président du FBP

Directeur Armoris